

# Programme canadien de biosécurité porcine : un nouvel outil!

Le Conseil canadien du porc, au cours des deux dernières années, a mis à jour la norme nationale de biosécurité porcine qui datait de 2010.

Avec l'introduction du virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP) au Canada en 2014 et la propagation sans précédent du virus de la peste porcine africaine depuis 2018 dans le monde, il était important de moderniser cette norme.

Le futur programme canadien de biosécurité porcine comptera deux composantes.

1. La norme de biosécurité qui énumère les bonnes pratiques de production et les points de contrôles critiques pour les trois catégories suivantes :

- Biosécurité externe
- Biosécurité interne
- Biosécurité de confinement

2. L'outil d'évaluation de biosécurité

Pour chaque catégorie de biosécurité, un outil d'évaluation sera élaboré. Étant donné que l'ancien outil d'évaluation (datant de 2013) était principalement axé sur le virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) et la pneumonie à mycoplasme, de nouveaux outils d'évaluation étaient nécessaires (DEP, maladies émergentes, etc.). Pour l'instant, seul l'outil d'évaluation de la biosécurité externe a été conçu. Les autres suivront au cours des prochains mois.

### Pourquoi une nouvelle évaluation des fermes canadiennes?

La capacité de démontrer le niveau de biosécurité des fermes canadiennes facilitera les discussions avec les partenaires commerciaux concernant le zonage rapide pour les accords de zonage bilatéraux. Jusqu'à présent, des ententes de zonage ont été signées avec quatre partenaires : États-Unis, Singapour, Union européenne et Vietnam. Actuellement, des discussions sont en cours avec d'autres pays, dont le Japon, pour établir d'autres accords.

Le Canada étant un pays exportateur de viande de porc (environ 70 % de la viande produite), il est primordial de conclure des accords de zonage rapides pour réduire le risque de propagation de la maladie et l'impact des perturbations commerciales en cas de détection de la peste porcine africaine au pays notamment. Pour plus d'information sur le zonage, on peut consulter l'article sur les 72 premières heures pour le CCP dans l'édition de novembre 2021 du *Porc Québec* qu'on retrouve notamment sur le site Web des Éleveurs sous l'onglet « Publications » dans la section « Médias ».



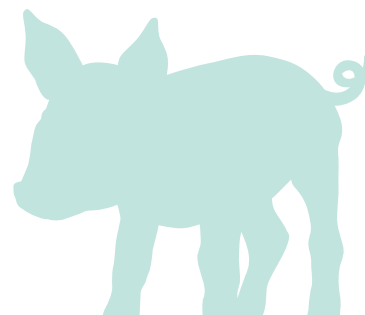
### Comment l'outil a été créé?

Afin d'élaborer la norme et l'outil, un groupe de travail a été formé, comprenant des éleveurs de porcs canadiens, des représentants des organisations provinciales de producteurs de porcs, des vétérinaires spécialisés dans l'élevage porcin, des représentants gouvernementaux ainsi qu'un consultant pour la norme internationale HACCP.

L'outil a été élaboré conformément aux recommandations de l'organisation mondiale de santé animale (OIE) pour le zonage. Il est basé sur une procédure d'évaluation des risques (approche HACCP). Cet outil permettra de fournir aux éleveurs canadiens des directives sur les endroits où la biosécurité doit être renforcée sur leur élevage. Également, les données obtenues permettront de mieux comprendre l'état de la biosécurité du secteur et faciliteront la discussion sur les accords de zonage.

### Les facteurs de risques qui seront évalués à la ferme seront associés aux éléments suivants :

- Zones d'accès (ZAC, ZAR et ZAT)
- Personnel et visiteurs
- Porcs vivants, semence et embryons
- Quarantaine
- Alimentation, eau et litière
- Autres fournitures
- Gestion de la vermine, des oiseaux et des animaux domestiques
- Animaux morts et gestion des déchets
- Gestion du fumier
- Fournisseurs de services
- Transport
- Moulange à la ferme
- Accès à l'extérieur
- Espèces multiples



## Plus sec Plus sûr Plus fort

PURlite est un conditionneur de litière à base de plantes et de minéraux aux propriétés non irritantes, asséchantes et anti-odeurs. Les effets absorbants et nettoyants de PURlite aident à renforcer la vitalité des porcelets, améliorent le bien-être des truies et des porcelets et améliorent les performances sans coûts élevés.



[ Dictier l'hygiène de la ferme ]

**wisium**

#### ADM Nutrition Animale

842 Juliana Dr, Woodstock, Ontario N4V 1B9, 1-800-567-7692  
3455 Boulevard Choquette, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7Z8, 1-888-236-2474  
[ca.contact@wisium.com](mailto:ca.contact@wisium.com) - [www.ca.wisium.com](http://www.ca.wisium.com)

**ADM**



Pour chaque catégorie de biosécurité (externe, interne et confinement), quatre niveaux : A, B, C et D ont été élaborés. Le premier niveau à atteindre est le niveau A et ainsi de suite. Les niveaux sont basés sur l'impact des agents pathogènes, sur leurs modes et sur leur facilité de transmission.

**Tableau 1 : Niveaux en fonction des modes de transmission, la facilité de transmission et les exemples d'agents pathogènes ciblés.**

Niveau	Modes de transmission	Exemples de mesures	Exemples de pathogènes
A	Contamination croisée par les matières fécales. Contact nez à nez.	Entrée danoise/barrière physique avec changement de chaussures. Quarantaine	E.coli Salmonella
B	Gouttelettes (>4 microns) (non-aérosol) + Niveau A	Entrée danoise/barrière physique avec changement de chaussures et de vêtements. Quarantaine/avec période définie	Strep. Suis Glässer PPA
C	Aérosol (<4 microns) Propagation limitée géographiquement + Niveau B	Douche couloir Quarantaine/avec période définie et tests	DEP SRRP
D	Infection par d'autres espèces. Propagation rapide à l'échelle régionale. + Niveau C	Douche couloir Quarantaine dans un bâtiment dédié avec filtration de l'air.	Fièvre aphteuse



**DRUMCO**  
ÉNERGIE

DISTRIBUTEUR DES GÉNÉRATRICES

**KOHLER**  
IN POWER. SINCE 1920.

Déjà la 3<sup>e</sup> génération dévouée à la **VENTE**,  
au **SERVICE** et à la **LOCATION**  
des génératrices **KOHLER**

**SERVICE 24/7**

UN SEUL NUMÉRO  
PARTOUT AU QUÉBEC

**819 850-0093**

WWW.DRUMCOENERGIE.CA

212221



Pour chaque question, un pointage est attribué variant de 2 à 10 points selon le risque. Pour passer chaque niveau, la note de passage est de 80 %. De plus, certaines questions doivent être obligatoirement répondues OUI pour passer chaque niveau.

Niveau	Pointage pour atteindre le niveau	Questions obligatoire pour atteindre le niveau
A	218 /273	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le site dispose d'une entrée danoise comprenant une zone transitoire, une barrière physique, des chaussures dédiées au bâtiment ou des bottes jetables sont fournies, et le lavage des mains.</li> <li>2. Le site dispose de mesures pour le personnel qui entre en contact avec des porcs ou porcs sauvages à leur domicile.</li> <li>3. Aucun déchet alimentaire, ordure et déchet de cuisine ne sont donnés aux porcs.</li> <li>4. Le conducteur du camion qui sert à l'élimination des animaux morts n'entre jamais dans la ZAR.</li> </ol>
B	140/176	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les vêtements et chaussures nécessaires doivent être fournis au personnel et aux visiteurs avant qu'ils n'entrent dans la ZAR (entrée danoise).</li> <li>2. Le site dispose de clôtures qui empêchent tout contact nez à nez entre les porcs et les animaux sauvages.</li> </ol>
C	235/294	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le vétérinaire porcin détenteur d'un droit d'exercice et le gestionnaire du site doivent connaître les mesures de biosécurité du troupeau des fournisseurs de semence et d'embryons.</li> <li>2. Les moulées provenant d'un autre élevage porcin ne peuvent être admises sur le site, sauf si elles proviennent du même système de production et qu'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique l'autorise.</li> <li>3. Les visiteurs et les fournisseurs de services (p. ex. une équipe d'ouvriers agricoles) qui se rendent sur différents sites doivent respecter l'ordre de leurs déplacements entre les sites en fonction du statut sanitaire de chaque site.</li> <li>4. Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent effectuer une quarantaine, telle que déterminée par un vétérinaire détenteur d'un droit d'exercice et répondre à toutes les mesures prescrites.</li> </ol>
D	181/227	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent effectuer une quarantaine comme établi par le vétérinaire détenteur d'un droit d'exercice dans un bâtiment de quarantaine distinct avec des mesures en place pour la circulation d'air afin de minimiser la contamination du troupeau principal.</li> <li>2. Un site avec accès à l'extérieur doit avoir une clôture sur l'ensemble du périmètre et suffisamment robuste pour protéger la ZAR extérieure.</li> </ol>



## PROJET PILOTE AU QUÉBEC

Environ 1 000 fermes canadiennes de divers types de production seront sollicitées au cours des prochains mois pour participer à un projet pilote permettant l'évaluation de l'outil de biosécurité externe de mai 2022 à mars 2023.

Cette évaluation de biosécurité est volontaire. Un producteur peut choisir de participer ou non. Ces évaluations de la biosécurité à la ferme seront financées par le Conseil canadien du porc ainsi que par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

### Évaluation et valideur

Tous les valideurs accrédités pourront faire des évaluations de la biosécurité externe à la ferme à l'aide de l'outil. Les valideurs ont été formés en avril et mai 2022. Au moment de contacter son valideur pour réaliser la validation partielle ou complète, ce dernier offrira à l'éleveur de faire partie de ce projet pilote. Les éleveurs qui décideront de participer ne seront pas facturés pour cette évaluation de la biosécurité. Les valideurs factureront le coût de l'évaluation, incluant le kilométrage, directement au Conseil canadien du porc (CCP) jusqu'à un montant maximal de 600 \$, excluant les taxes. La seule condition est de réaliser l'évaluation de la biosécurité lors d'une validation partielle (à la ferme) ou complète.

Les éleveurs souhaitant faire partie du projet doivent contacter leur valideur. ■